



## UN AUTRE ACCUEIL EST POSSIBLE

Depuis plus de 40 ans, les réformes se succèdent à un rythme effréné et les personnes étrangères voient leurs droits reculer de manière obsessionnelle. Des réformes qui sont autant de coups de boutoir à leurs droits. Le soupçon de fraude devient systématique, porté par une peur irrationnelle du mythe de l'appel d'air et une criminalisation croissante de leurs agissements, allant jusqu'au retrait des protections internationales tous azimuts.

La politique migratoire actuelle, coûteuse et inefficace, visant à reculer les frontières physiques et administratives par leur ultra-surveillance et l'externalisation de leurs contrôles auprès d'États ou d'institutions tierces, est meurtrière.

Les objectifs de cette politique migratoire conduisent à des atteintes graves aux droits fondamentaux des personnes. Ils entraînent un abandon des valeurs constituant le socle de la démocratie, de l'état de droit et un dévoiement des institutions.

Le Syndicat des Avocats de France dénonce l'échec total de cette politique et estime urgent de réfléchir à une politique d'immigration globale et humaine, respectueuse des droits de chacun, guidée par une logique d'accueil pensée sur le long terme.

Cessons de faire de l'étranger·ère le bouc émissaire idéal d'une société qui se replie sur elle-même et le désigne comme, au pire, un indésirable et, au mieux, un "salarié corvéable" que l'on jette quand les besoins cessent, par des dispositifs d'éloignement et d'enfermement coûteux, humiliants et en tout état de cause inefficaces.

En 2023, l'enfermement des étranger·ères en vue de leur éloignement a coûté la vie à trois personnes dont le seul tort était de se trouver en séjour irrégulier. La France doit renoncer à l'enfermement des étranger·ères en situation irrégulière sur le territoire, source de souffrances, inefficace et gouffre financier sans autre utilité que de répondre aux idées démagogiques et mortifères véhiculées par l'extrême droite.

Nous le savons, un autre accueil est possible : un accueil digne et humain, à la fois administratif et matériel. La mise en œuvre sur le terrain par la France et les autres États de l'Union européenne de la protection temporaire aux Ukrainien·nes ayant fui la guerre a montré qu'une telle politique n'a rien d'inaccessible.

Cette politique d'accueil que le SAF appelle de ses vœux, implique la régularisation de toutes les personnes justifiant d'un droit au séjour ou susceptibles d'y prétendre, tant en application de la législation nationale que du droit international et du droit européen. Elle nécessite également la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des étranger·ères. Les textes existants permettent d'atteindre ces objectifs. Il est urgent qu'ils soient pleinement appliqués par les services de l'État et les juridictions.

Par conséquent, le SAF appelle à :

**construire** une véritable liberté d'aller et venir, respectueuse de la vie humaine et des textes internationaux et européens ;

**garantir** la dignité des personnes dépourvues de titre de séjour, notamment, à travers le bénéfice de l'AME ;

**mettre en place** une autre politique d'accueil des personnes étrangères, garante de leurs droits et de l'effectivité de ceux-ci ;

**mettre fin** à l'enfermement des étrangers, et singulièrement celui des enfants ;

**régulariser**, *a minima*, toutes les personnes étrangères travaillant en France ou ayant des attaches en France et/ou des enfants scolarisés.